

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	5
Présents	21	Absents non représentés :	5
VOTANTS			26

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 5 Juillet 2016, après convocation légale reçue le 29 juin 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Zonage Pluvial Althen des Paluds – Demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, explique à l'assemblée que la commune d'Althen dans le cadre de son PLU doit réaliser un zonage d'assainissement des eaux pluviales de sa commune.

La commune n'a plus compétence pour le réseau des eaux pluviales depuis 2013, et à ce titre la communauté de communes doit réaliser cette étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Althen des Paluds

L'estimation de l'étude est de 10.000 €, et celle-ci peut être financée par l'agence de l'eau à hauteur de 50%, soit 5.000 €.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur la commune d'Althen des Paluds.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Le Président,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

